

## Mettre en location des logements dont vous êtes propriétaire

Vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs logements que vous n'occupez pas. Vous souhaiteriez les mettre en location et y faire ou non des travaux. Vous pouvez bénéficier d'avantages fiscaux et d'aides pouvant s'élever jusqu'à 60% du montant des travaux effectués. En échange, vous vous engagez à louer votre bien sous un certain plafond de loyer. Le PACT assure alors, pour vous, plusieurs missions :

- 
- Nous étudions la faisabilité financière de votre projet et réalisons les plans de financement ainsi que les dossiers d'obtention de subventions.
- 
- 
- Nous assurons la gestion de votre logement : recherche d'un locataire, établissement des baux et des quittancements...
- 
- Nous garantissons l'accompagnement social des locataires, afin de sécuriser le versement des loyers.